LA NEUVILLE-ROY

BULLETIN MUNICIPAL *JUIN 2010*

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du lundi 7 Juin 2010 à 20h30

Le lundi 7 juin 2010, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur LAFFERRERE, Maire

Présents : Mrs, Mmes LAFFERRERE, MICHEL, VASSEUR, LEAL, LEFEBVRE, MARCEAU, LESUEUR, LABBE, VALAT, KRAL, VAN VOOREN, GREVIN, SIX, BELLOY

Absents :

Secrétaire : M. Xavier VAN VOOREN

Monsieur le Maire tient avant de commencer le conseil, à remercier tous les bénévoles, les enseignants, responsables d'association qui ont organisé, animé cette belle journée de la Fête des écoles. Je sais le temps qu'il faut consacrer pour la réussite de telle manifestation

Monsieur le Maire demande que soit ajoutée à l'ordre du jour une nouvelle délibération :

*** Autorisation à Monsieur le Maire de signer une convention d'occupation de locaux et de mise à disposition de moyens pour l'organisation du service Périscolaire avec le syndicat scolaire « Les Hirondelles ». Les membres du conseil ne voient aucune objection.

1/Désignation d'un secrétaire de séance.

M. Xavier VAN VOOREN est désigné secrétaire de séance.

2/ Approbation du dernier procès - verbal.

Monsieur LEFEBVRE tient à préciser que le poste d'agent administratif créé est aussi le besoin d'alléger et libérer du temps pour Monsieur LAFFERRERE, tel que celui-ci l'avait suggéré lors la dernière réunion de conseil.

Monsieur BELLOY demande des précisions concernant « l'enlèvement des cuves. » Monsieur le Maire précise qu'il s'agit non pas d'enlèvement mais de la neutralisation de deux cuves et le remplissage avec du sable de celles-ci. Les travaux ont été réalisés sans difficultés.

Le procès-verbal du dernier conseil est approuvé à l'unanimité des membres.

3/ Création d'un poste d'Attaché

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que par arrêté du Président du Centre de Gestion de l'Oise du personnel territorial en date du 26 mars 2010, M. LEQUEUX Gérard figure sur la liste d'aptitude au grade d'attaché territorial, par voie de promotion interne, parmi dix autres admis sur le département de l'Oise. Actuellement au grade de rédacteur chef, l'intéressé peut donc prétendre au grade d'Attaché.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, acceptent la création d'un poste d'Attaché à temps complet à compter du 1er juillet 2010.

4– Exonération de pénalités de retard

Monsieur le Maire informe que dans le cadre des travaux de l'église, les délais d'exécution ont été dépassés puisque le procès verbal de réception a été signé le 20/04/2010 en accord avec toutes les parties, notamment Maitre d'œuvre et maitre d'Ouvrage. Seulement le C.C.A.P (Cahiers des Clauses Administratives et Particulières qui fixent les dispositions administratives propres à chaque marché) prévoyait des délais d'exécution et des pénalités de retard en cas de dépassement. Les ordres de services ont été signés le 16 mars 2009. La trésorerie nous demande d'appliquer des pénalités de retard à chaque entreprise soit 1/1000° par jour de retard. Les membres du conseil municipal, après exposé de Monsieur le Maire, et au vu de la demande du receveur municipal d'appliquer les pénalités de retard dans le cadre des travaux de l'église, décident à l'unanimité de renoncer à l'application des pénalités de retard à toutes les entreprises à savoir :

1. Entreprise DENIS SA, 4 rue de Marivaux 80800 AMIENS
2. Entreprise LELU 103 rue Louis Clotuche 60170 PIMPREZ
3. Entreprise DEVILLERS 116rue du Tour de Ville 60360 CONTEVILLE
4. Les Maitres Verriers Rennais 1rue Jean Marie Tullou 35740 PACE
5. Entreprise LAMART 14 rue Pierre Bogaert 60130 ST JUST EN CHAUSSEE
6. Atelier Thibault LEGENDRE, architecte, 60129 GLAISNES

5/ Convention entre la commune et le R.P.I des Hirondelles

Monsieur le Maire rappelle l'historique de la création du R.P.I et de l'une de ses finalités : la création d'un service Péri scolaire avec restauration. Les familles sont dans la nécessité de trouver des structures d'accueil à la journée pour leurs enfants. Monsieur le Maire donne la parole à M. VASSEUR, président du syndicat Scolaire.

Celui-ci fait part de l'avancée des réflexions menées par le syndicat et de la convention signée dernièrement avec la fédération Léo Lagrange pour leur confier pour une année ce service. Un sondage effectué auprès des familles fait part d'une demande pour 24 enfants à la rentrée.

Une réunion d'information se déroule avec les parents le vendredi 11 juin à 18h00 à la salle des fêtes de Montiers.

La rédaction de la convention doit prendre en compte plusieurs facteurs de besoins en locaux, matériels, d'aménagements de locaux, de personnels, de modification de comportements de l'utilisation actuelle des locaux communaux par les usagers, les associations. Les besoins en locaux démarrent dès le lundi matin vers 7h00 jusqu'à 19h00 le vendredi avec un lieu pour la restauration et le fonctionnement à la journée le mercredi.

Après exposés et débats, les membres du conseil municipal, à l'unanimité autorisent le maire à signer une convention de mise à disposition de locaux et de moyens pour l'organisation du Péri scolaire à la rentrée septembre 2010 sur la commune.

6/ Informations et Questions diverses

Monsieur le Maire :

- Communique les dates suivantes :
  - 11 juin : réunion des parents – présentation du service Péri Scolaire – MONTIERS – 18h00
  - 11 juin : projection sur grand écran, salle des fêtes, Mondial football
  - 12 juin : Inscription centre de loisirs salles des associations de 14h00 à 16h00
  - 12-13-14 juin : Fête patronale place des fêtes
  - 17 juin : projection sur grand écran, salle des fêtes, Mondial football
  - 19 Juin : Forum des commerçants de 10h00 à 17h00 – spectacle de danse, démonstration, marché bio devant la salle des fêtes organisé par l'association des commerçants
  - 19 juin : en soirée Feux de la Saint Jean organisé par le comité des fêtes, place des fêtes
  - 20 juin : Assemblée Générale du Football Club
  - 23 juin : Spectacle de fin d'année du club de gym à la salle des fêtes à Ravenel 19H30
  - 8 juillet : sortie Astérix pour les ados
  - 10 juillet : concours de Pétanque organisé par le Football
  - 13-14 juillet : fête nationale, avec bal et feux d'artifice organisé par la commune
  - 14 juillet à midi : Barbecue géant organisé par le comité des fêtes.
  - 14 août : concours de Pétanque organisé par le Football
- Informe que dans le bulletin municipal sera inséré un article d'information de la situation actuelle de l'avancement des travaux du syndicat d'assainissement. Monsieur LEFEBVRE rend compte de la dernière réunion du syndicat.
- Rend compte :
  - Que 17 plantations ont été volées dans le parterre de l'entrée de ville de Montiers, notamment des pieds de Lavande. Plainte sera déposée à la gendarmerie.
  - Qu'une voiture stationne régulièrement sur le nouveau terre-plein à la sortie de la commune en direction de Montiers, devant le poteau d'incendie. Monsieur le Maire rappelle que les stationnements sont uniquement autorisés dans les emplacements matérialisés au sol, rue de Paris et rue Pennellier. Il va sensibiliser la gendarmerie pour faire respecter cet arrêté.
  - Qu'un arrêté d'interdiction d'accès aux chiens dans l'enceinte du stade va surement être pris en raison de déchets canins systématiquement retrouvés sur cette zone, alors que bien d'autres espaces non fréquentés par les enfants sont disponibles (en autre la propriété privé des propriétaires de ces chiens)
  - Qu'un contrôle des installations des aires de jeux, des installations sportives sera effectué fin juillet.

Monsieur le Maire propose un tour de table :

- Monsieur Thierry MICHEL regrette que pour deux propriétaires identifiés des chiens concernés, on soit amené à interdire un accès général. Cela est bien un problème d'éducation du canin. Il poursuit en regrettant que la commune ne soit pas équipé, lors d'action menées par les bénévoles d'enrouleur électrique, de tuyau d'arrosage sur enrouleur, de petits matériels de ce genre. Monsieur le Maire lui demande de réaliser une liste des besoins et si le budget le permet, puisqu'il a délégation de signature, d'effectuer ces achats. Il demande que soit effectuée une tonte par le propriétaire du terrain situé le long de l'aire de jeu, route de Wacquemoulin.

L'an passé, des chardons étaient abondants en ces lieux.

- Monsieur VASSEUR rend compte de l'avancée des études du R.P.C, des difficultés rencontrées et d'une impression de stagnation du projet actuellement. Monsieur MICHEL propose qu'il réunisse sur le terrain tous les acteurs pour définir exactement l'emplacement de ce RPC.
- Madame LEAL présente la stagiaire actuelle en mairie comme un stage d'insertion de la mission locale. Une évaluation se fera jeudi après midi en mairie. Elle rappelle les dates d'inscriptions du centre de loisirs
- Monsieur LEFEBVRE rend compte qu'il est intervenu pour un essaim d'abeille rue du château. La présence des pompiers a été demandée, un apiculteur est venu chercher cet essaim. Monsieur le Maire rappelle que dans le dernier compte rendu municipal, il a été demandé aux apiculteurs de la commune de se déclarer en mairie. Aucune déclaration n'a été faite. La conclusion est qu'il n'existe pas d'apiculteurs ou de ruches sur le territoire de la commune.
- Monsieur LEFEBVRE déplore certains incidents lors de manifestations organisées par des associations. il souhaite ainsi que tous les membres bénévoles que lors des prochaines manifestations, aucun problème ne soit soulevé.
- Mme MARCEAU fait remarquer que des automobilistes ont pris l'habitude de prendre le sens interdit rue Neuve (rue de l'école).
- Monsieur LESUEUR tient à lire une lettre de remerciement de la présidente des enfants d'abords. Cette lettre sera publiée dans le bulletin.
- Monsieur LABBE se dit étonné au lendemain de la brocante de constater que tous les sacs n'aient pas été ramassés. D'autres témoignages sur ces problèmes de ramassage sont évoqués. Monsieur le Maire rappelle que depuis janvier 2010, la communauté de communes ne ramasse qu'un seul contenant par foyer. Ces contenants peuvent être demandés auprès de la CCPP. Un rappel sera mis dans le bulletin de juin.
- Monsieur VAN VOOREN fait part d'écho de difficultés de vision au Stop de la mairie en raison des arbustes. Plusieurs conseillers contredisent ces propos. Il fait part aussi de vitesse excessive dans la rue de la sucrerie, limitée à 50km/h. Il demande qu'au budget 2011 soit prévu l'achat de coussins « Berlinois » afin de sécuriser l'entrée et la sortie des véhicules de la déchetterie.
- Madame SIX confirme aussi ces excès de vitesse rue Verte, appuyé par les propos de M. VASSEUR lorsque l'on descend la rue de la Gayolle.
- Monsieur BELLOY tient à faire part qu'il serait nécessaire de faire procéder à l'élagage des arbres par les propriétaires rue de la Gayolle, côté gauche en descendant.

N'ayant plus d'informations, ni de questions, Monsieur le Maire lève la séance à 23h10.

CENTRE DE LOISIRS

Les inscriptions au centre de loisirs sans hébergements pour l'été 2010 se feront le samedi 12 juin de 14h00 à 16h00 à la salle des associations Se munir de numéro de CAF, du numéro de Sécu, de l'avis d'imposition sur le revenu 2009 du livret de famille et du carnet de santé de l'enfant, d'un carnet de chèque

FERMETURE DU SECRETARIAT

La mairie sera fermée au public le vendredi 18 juin 2010.
En cas d'Urgence : Tél à : M. Thierry MICHEL 03.44.51.61.51

L'édition 2010 de la Fête des Ecoles marque la fin de l'année scolaire 2009/2010 pour l'association. Nous remercions les bénévoles qui contribuent chaque année à la réussite de cette manifestation et plus particulièrement : les communes de La Neuville-Roy, Montiers et Wacquemoulin, le Comité des Fêtes de La Neuville-Roy et Monsieur Bruno Rabussier pour le prêt de matériels ; les parents d'élèves qui participent à l'installation et à la tenue des stands ; les enseignants qui réalisent le spectacle ; les commerçants et les entreprises qui soutiennent notre action par des dons.

La Présidente,
Caroline Lesueur

VIBRONS ENSEMBLE

Organisé par le Comité des fêtes

1€ l'entrée

Salle des fêtes

11 juin 20H30
FRANCE - URUGUAY

17 juin 20H30
FRANCE - MEXIQUE

consulter le site Internet www.laneuvilleroy.fr
ou le tableau d'affichage de la mairie
pour connaître le programme des diffusions

LA NEUVILLE-ROY

RETRANSMISSION SUR ECRAN GEANT

Information

Madame, Monsieur,

Afin de faciliter le ramassage et d'améliorer les conditions de travail des agents, nous vous demandons de regrouper vos déchets dans **un seul contenant**.

L'objectif est que les agents de collecte ne ramassent qu'**une seule poubelle à roulettes** ou qu'**un seul sac par foyer** à partir du 1er janvier 2010.

OU

Mes services sont à votre disposition pour vous conseiller et vous fournir selon vos besoins :

- Une poubelle gratuite
- Des informations sur le tri

Afin de vous aider à trouver une solution adaptée à votre situation, contactez *Infos.tri* au :

N° Vert 0 800 81 82 61

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Olivier De Beule
Vice-président
chargé des déchets ménagers

Plateau Picard
Communauté de Communes

RPI des Hirondelles

Informations Aux parents et aux enfants

L'Accueil Périscolaire ouvrira ses portes sur la commune de La Neuville-Roy :
A partir du 2 septembre 2010

Les portes de l'Accueil de loisirs s'ouvrent dès 7 h 00 et ce jusque 8 h 45.

L'accueil du soir s'effectue de 16 h 30 à 19 h 00.

Les enfants peuvent être inscrits à partir de ***3 ans*** *jusqu'à* ***12 ans.***

L'accueil de loisirs du mercredi ouvrira dès le Mercredi 08 septembre 2010

L'équipe pédagogique vous présentera les activités et l'organisation du centre le…

Vendredi 11 juin 2010 à 18 heures
à la salle des fêtes de Montiers

Pour toutes informations complémentaires, Veuillez-vous adresser à notre équipe

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D ASSAINISSEMENT « LE MOULIN »
JUIN 2010

L'habitude est prise, deux fois par an, au moins, le syndicat d'assainissement « LE MOULIN vous informe au travers des bulletins municipaux de l'évolution du projet.

Le projet a-t-il évolué ? Pour le moment rien ne se passe et le temps défile. Alors pourquoi cette situation, alors que je vous annonçai en fin d'année 2009, que nous étions sur la bonne voie et qu'il ne fallait plus qu'une seule et unique signature. Eh, oui, la situation n'a pas changé, il ne manque plus qu'une seule et unique signature, celle du Conseil Général de l'Oise. Alors que l'Agence de l'eau a signé depuis 18 mois, le Conseil Général se désengagerait-il ?

C'est une question que chacun peut et doit se poser, mais dans ce cas qu'advient-il du projet d'assainissement collectif ? A quoi auraient servi les études réalisées avec l'accord de tous les partenaires ? Aujourd'hui, même si je ne peux l'affirmer, je pense que le Conseil Général finira par dire OUI, car il a jugé recevable notre dossier, mais cette recevabilité ne l'engage pas financièrement encore, pourquoi financerait-il d'autres projets et pas le notre alors que celui-ci est considéré comme important pour protéger la source de l'Aronde, et depuis que nous travaillons sur ce dossier, on nous a toujours dit « *si l'Agence de l'Eau y va, le Conseil Général suivra et si le Conseil Général y va, l'Agence de l'Eau suivra…* ».

Donc je garde espoir. Pourquoi ? Les difficultés financières et économiques des pays européens, les modifications législatives concernant la suppression de la taxe professionnelle, les modifications des territoires administratifs annoncées pour 2014, la suppression des conseillers généraux et régionaux pour un seul et unique conseiller territorial sont autant d'incertitudes financières, économiques pour faire hésiter les grosses collectivités à s'investir dans des programmes d'investissement pluriannuels, dont le notre. J'espère que toutes ces incertitudes seront bientôt levées et que la France, la Picardie, le département de l'Oise et nos quatre communes pourront croire en l'avenir et se lancer dans des programmes de travaux importants qui amélioreront notre quotidien et seront bénéfiques pour notre planète.
Aujourd'hui, les études préalables sur MONTIERS sont terminées et nous allons lancer la phase projet de MONTIERS avec la réalisation des plans réseaux et les différentes infrastructures, tout doucement le projet papier de MONTIERS rejoint le projet papier initial.

La station d'épuration qui sera installée à CRESSONSACQ nécessite une augmentation de la surface d'implantation des infrastructures, c'est pourquoi, nous nous sommes portés acquéreurs de trois parcelles de terre jouxtant notre terrain et bientôt nous disposerons de plus de douze mille mètres carrés de terre pour notre station d'épuration.

Le Président, Jean-Jacques POTELLE

LA NEUVILLE-ROY

Samedi 19 juin dès 10 h

Forum des Métiers

Show toilettage

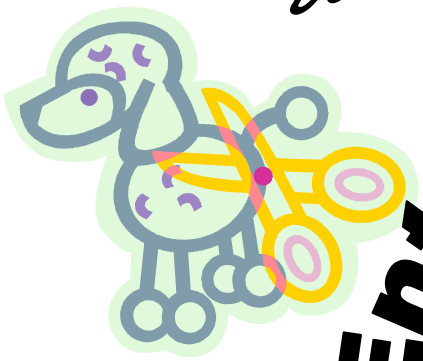

Spectacle de danse

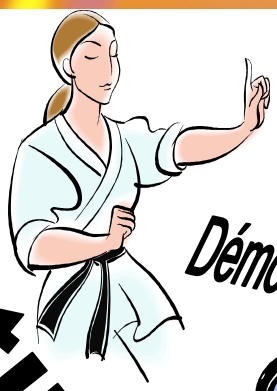

Démonstration Karaté

Entree Gratuite

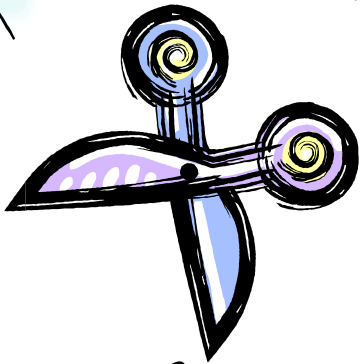

Show coiffure

Défilé de mode

Restauration sur place

Tombola

Stand maquillage enfants (gratuit)

Merci aux photographes d'un jour !

A. S. LA NEUVILLE ROY FOOTBALL

ORGANISE LE SAMEDI 26 JUIN 2010

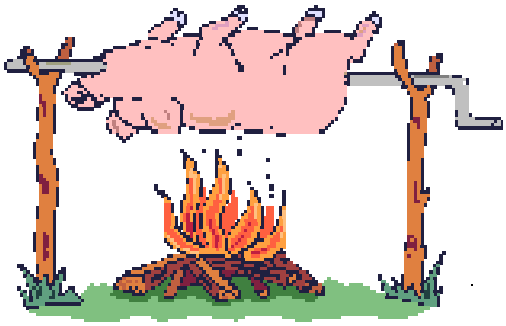

Une soirée cochonaille jambon grillé

SUR LE STADE BULLOT à La Neuville Roy

16h00 : Match de nos poussins contre leurs parents ***ambiance garantie*** !

Suivi d'un goûter

A partir de 18h30 rejoignez nous autour du Jambon grillé

1 Apéritif offert

Salades

Jambon grillé

Fromages

Desserts

Toute réservation est payable à l'inscription auprès de Bruno BOSSONG 67 rue des **Cordeliers 60190 MOYENNEVILLE – 03.44.42.26.30.- MR GREVIN Didier ou MME SIX Valérie à La Neuville Roy**

Nous n'accepterons plus aucune inscription après le 15 juin 2010.

BULLETIN d'inscripion 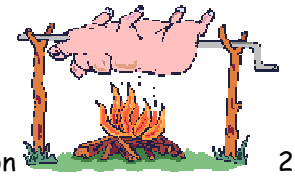 26 juin 2010

Tarif Adulte : 18 Euros Tarif enfant jusqu'à 12 ans : 15 Euros

Nom de Famille

Nombre d'adulte :

Nombre d'enfant de 12 ans maximum :

Soit un total de : €uros

COMMUNE DE LA NEUVILLE-ROY

FEUX DE LA ST JEAN

SAMEDI 19 JUIN 2010

Place des fêtes

de 22h00 à 3h00

22h00 : CHANSONS D'HIER et D'AUJOURD'HUI

23h00 :

Bal de la St JEAN avec *Gilou DJ Chanteur*

23h30 :

Embrasement du Feu

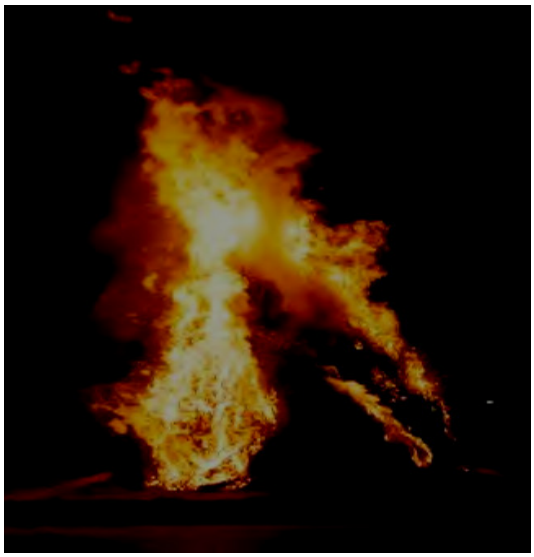

Buvette sur place

Manifestation organisée par le comité des fêtes et le soutien financier de la commune

LA NEUVILLE-ROY

FÊTE NATIONALE

14 JUILLET 2010

MARDI 13 JUILLET :

22h00 – RETRAITE AUX FLAMBEAUX
Départ devant la mairie

23h00 - FEUX D'ARTIFICE (*place des fêtes*)
BAL Animé par *Jey's Anima*

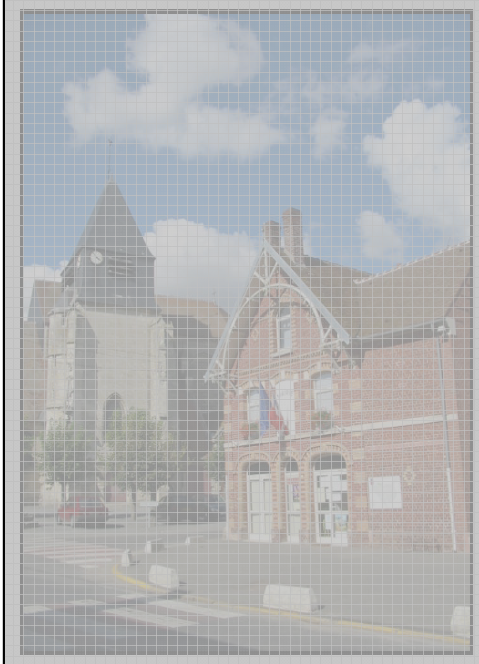

MERCREDI 14 JUILLET

10H30 - CEREMONIE
Au Monument aux Morts
Vin d'honneur de la municipalité

12H00 - MECHOUI GEANT
Organisé
Par le comité des fêtes

15h30 - Divertissements et jeux

SORTIE PARC D'ATTRACTION

EXCEPTIONNEL

15 €

ASTERIX

Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de La Neuville-Roy organise une sortie au Parc Astérix pour les adolescents d'âges « collèges » « lycées » jusqu'à 20 ans le :

JEUDI 8 JUILLET 2010.

Cette sortie (le transport et l'entrée) est offerte aux jeunes diplômés de la session des examens de **juin 2009** (Brevet des collèges, Bac, Cap Bep, etc) sur présentation de leur diplôme en mairie.

Pour les autres jeunes le CCAS prend en charge le transport et la moitié du coût de l'entrée. Il reste à la charge des adolescents la somme de **15 €uros**.
Pour les familles, les adultes, les personnes extérieures à la commune le prix est de 30 euros par personne.

Les inscriptions se font en mairie. Elles sont limitées à un Car (50 places) et doivent êtres parvenues en mairie pour le vendredi 2 juillet 2010.

Le paiement ne peut se faire que par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public.

Bulletins d'inscription à chercher en mairie